

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS14

présenté par
M. Ferrand, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« dans »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 24 :

« le rapport d'information n° 1087 de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence